

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.
Les Abonnements et les Annonces sont
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-
tementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER
et C^o, place de la Bourse, 8, et à l'Agence
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-
partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'été, 13 mal.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 10 minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 50 — — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
5 — 11 — — soir, Omnibus.
9 — 52 — — Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans in-
dication de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

L'Indépendance du 8 septembre dit que la garnison française de Rome est remplacée parce que la position faite à nos soldats a mis leur patience à bout.

Loïn que nos troupes aient trouvé à se plaindre de leur séjour de Rome, nos soldats s'en sont toujours loués, et les régiments ne sont remplacés qu'à tour de rôle, selon les usages militaires et les nécessités du service.

Le gouvernement pontifical n'ayant pas protesté par un document diplomatique contre les accusations de la circulaire Ricasoli, ce n'est pas non plus par des notes et des dépêches que diverses puissances ont pu donner leur adhésion à cette protestation.

La Gazette du Danube dit qu'à raison des déclarations contenues dans le discours de lord Palmerston, le gouvernement de l'Empereur fait activer la construction de bâtiments cuirassés et qu'un nouveau crédit extraordinaire de 10 millions a été ouvert aux ministères de la guerre et de la marine.

Aucun ordre n'a été donné dans le sens indiqué par la Gazette du Danube. Les constructions navales et les armements suivent, cette année, leur marche habituelle, et il est faux qu'un crédit extraordinaire ait été nouvellement ouvert pour les travaux dont il s'agit.

L'España, de Madrid, prétend que la flotte française de Syrie avait reçu l'ordre de se rendre dans les eaux italiennes lorsque l'escadre anglaise était à Naples, et qu'après le départ de celle-ci, contre-ordre a été donné à l'amiral français, qui cependant doit s'arrêter, en revenant à Toulon, dans les principaux ports d'Italie.

La flotte n'a reçu aucun ordre, ni à l'époque dont on parle, ni depuis lors, de se rendre dans les mers italiennes, et tout ce qu'avance à cet égard le journal de Madrid est entièrement contredit.

Le Nouvelliste de Hambourg, traitant une semblable question, dit que plusieurs vaisseaux croisent dans le golfe de Naples.

En réalité, un seul bâtiment français est dans le

golfe, la *Mouette*, qui se trouve dans ces parages depuis un an environ.

Le *Morning-Chronicle* assure que l'escadre française sur la côte sud-ouest de l'Amérique va être considérablement augmentée.

Trois bâtiments de la station de Terre-Neuve se sont réunis à l'escadre, mais il n'est nullement question de l'augmenter.

L'Indépendance annonçait dans son numéro d'hier que le *status quo* maintenu à Rome n'était que provisoire et qu'il restait lié à la condition faite par la France au cabinet de Turin de pacifier d'abord les provinces napolitaines.

On ne peut que rappeler à ce sujet que la France ne s'est engagée par aucune déclaration, et qu'elle reste entièrement libre de son attitude et de ses résolutions dans la question romaine.

Rien ne confirme encore la nouvelle donnée par l'agence Bullier, que la reconnaissance du royaume d'Italie par la Prusse soit prochaine.

Les négociations entre l'Espagne et le Maroc sont encore sans résultat. Il a été question, toutefois d'envoyer une ambassade marocaine à Madrid.

Il est question, ainsi que nous l'avons nous-mêmes annoncé, d'un traité de commerce entre la France et l'Espagne : mais ce traité n'est encore qu'à l'état préliminaire. (Le Pays.)

Les nouvelles de Naples annoncent qu'un célèbre chef de bandits des Calabres, Maracco, s'est rendu aux autorités de Catanzaro. La dépêche ajoute que la reddition de Maracco assure la tranquillité de la province.

Le général Pettinengo est parti pour Palerme, où il va remplacer comme lieutenant du roi le général della Rovere.

Notre correspondant parle des derniers efforts du brigandage et des expéditions bourbonniennes qui se préparent, dit-on, à venir au secours des insurgés traqués de toutes parts. Il est d'avis que ces renforts, alors même qu'ils n'arriveraient pas

trop tard, n'empêcheraient pas la destruction complète du brigandage.

Les troupes tâchent de s'opposer à la retraite de la bande Chiavone sur le territoire romain. Les nouvelles de toutes les provinces constatent que la sécurité augmente.

On nous communique la dépêche privée suivante :

Naples, 11 septembre, 11 h. soir. — Le chef des bourbonniens, Chiavone, ayant reçu des renforts de Rome, a attaqué hier Castelluccio, près Sora, avec deux cents hommes ; après un combat qui a duré deux heures, il a été repoussé avec des pertes sur le territoire romain, par la troupe de ligne et la garde nationale en garnison dans cette place.

M. de Cristern, arrivé de Rome avec des dépêches pour le comité réactionnaire, a été arrêté ; il était porteur d'un faux passe-port anglais.

La fête de la délivrance des Bourbons a été célébrée partout avec enthousiasme.

La situation des provinces est en général satisfaisante.

Nos correspondances de Rome nous apprennent le prochain retour en France de deux de nos régiments, le 25^e et le 40^e de ligne. Ces deux régiments, qui font depuis neuf ans partie du corps expéditionnaire, doivent être remplacés par le 29^e et le 69^e. (Pays.)

Une dépêche privée, que nous recevons de Berlin sous la date du 10 septembre, annonce que des conférences doivent s'ouvrir le 15 à Varsovie sous la présidence du lieutenant de l'empereur, le général comte Lambert. Ces conférences ont pour objet de rechercher les moyens les plus propres à rétablir le calme et la tranquillité dans les anciennes provinces polonaises.

Les gouverneurs militaires et les gouverneurs civils ont été convoqués pour cette réunion dont le résultat sera soumis à l'empereur. Tout en applaudissant à cette résolution du czar Alexandre II, nous ne saurions nous dispenser d'émettre un vœu : c'est que les notables habitants de ces provinces fussent appelés au sein de ces conférences ; ce serait le véritable moyen d'être parfaitement éclairé sur la si-

FEUILLETON

LES NEVEUX DE JEAN BART

NOUVELLE HISTORIQUE

(Suite.)

L'incendie, la voie d'eau, les plus graves avaries et surtout la manœuvre des chaloupes, réduisent les Anglais au silence. — La *Danaë* profite de cet instant de repit. — Officiers, matres, matelots, blessés pour la plupart, avisent aux réparations les plus urgentes. On aveugle les principales voies d'eau ; on remonte à la hâte quelques affûts ; des haillons de toiles sont ajustés sur les débris du grand mât et du mât d'artimon ; les canons sont rechargés jusqu'à la gueule.

Les mourants, imitant leur capitaine, travaillent avec un sang-froid et une obstination sublimes.

On vit un simple voilier, dont le sang ne pouvait être étanché, coudre entre eux un amas de chiffons, pour en fabriquer une petite voile de fortune. Quand il eut fini, le digne homme sourit et mourut.

Plus de dix amputés, sortant de leurs cadres, vinrent prendre part à l'ouvrage. Personne ne voulait être moins opiniâtre que le capitaine Bart.

Celui-ci, pourtant, sentait la mort venir. Il tendit à Benjamin sa glorieuse épée :

— Elle fut au *Renard de la Mer*, à Cornil, frère d'Herman, à Jean !... Elle fut à mon père Gaspard !... A moi !... Elle est à toi maintenant. Je te lègue l'honneur de notre nom et de notre équipage... Point de larmes !... Du sang-froid !...

Pierre était soutenu par Vincent dont il serrait la main fidèle. — Ce serrement de main fut compris ; c'était le suprême adieu à la famille.

Pierre Jean mourut sur son banc de quart.

L'on n'ignore pas que le banc de quart est une sorte de marche-pied ou d'estrade à échelons qui sert à exhausser l'officier de service ou le capitaine pendant la manœuvre ou le combat.

Le banc de quart est le plus beau piédestal d'un grand homme de mer.

Un pavillon français couvrit le corps du capitaine Pierre Bart ; le capitaine Benjamin Bart prit son poste.

Le feu se rouvrit.

Les Anglais, de leur côté, avaient utilisé le temps. — L'incendie est éteint à bord de la *Southampton*, qui se regrée tant bien que mal. Les trois frégates, criblées d'avaries, reviennent à la charge.

Mais les dernières paroles de Pierre Bart circulent à bord de la *Danaë*, elles électrisent les marins, jaloux de venger sa mort.

Benjamin commande d'une voix entrecoupée. Des cris de fureur répondent aux ordres du jeune Bart. La vic-

toire est indécise. — Les Anglais, repoussés par un feu terrible, se demandent où la petite frégate française a pu trouver des forces nouvelles. Par quel prodige, grand-elle soudain ?

Ce prodige, c'est le nom de Bart qui le fait.

Un enfant, — l'héritier des grands marins, — commande à une poignée de braves, et l'on ne peut plus prévoir l'issue de la lutte.

Tour à tour chacune des trois frégates plie. La *Danaë*, sous son unique voile de fortune, s'éloigne du champ de bataille ; elle gouverne droit sur la côte de France où elle ira échouer ses glorieux débris.

Le commandant en chef des Anglais fait le signal à ses conserves de serrer au feu et de tirer à couler bas, tandis qu'au contraire il pointe toute son artillerie sur le tronçon du mât et le gouvernail de la *Danaë*.

Mât et gouvernail volent en éclats.

Successivement plusieurs pièces sont démontées. Leurs servants remplacent les servants tués aux pièces voisines dont le feu devient plus vif. Les voies d'eau gagnent avec une horrible rapidité ; les poudres risquent d'être noyées. Benjamin ordonne de les retirer de la soute. Cette mesure peut entraîner l'explosion du navire. Qu'importe ! l'essentiel est de faire feu tant qu'on flottera. — Et le feu se prolonge au-delà de toute attente.

L'extrême avant de la frégate n'existe plus. Une brèche on occupe la place ; les deux canons que surveillait

tuation des populations et sur les désirs qu'elles expriment.

(Le Pays.)

Les nouvelles de Breslau, du 8, exagèrent les événements de Kalisch.

Quelques fenêtres illuminées ont été brisées.

La troupe est intervenue sans être armée. Sur 18 individus arrêtés, 12 ont été relâchés le lendemain.

Les bourgeois n'ont pas été maltraités, comme le prétendent ces nouvelles. — Havas.

Une lettre de Vienne adressée à l'*Ost-Deutsche-Post* pense qu'il n'y a pas lieu de croire que le reichsrath puisse passer à la discussion du budget. Il y a bien, suivant cette correspondance, dans la chambre des députés, quelques hommes qui seraient disposés à dépasser les attributions du reichsrath et à s'occuper immédiatement de la question financière; mais ils pourraient aussi bien laisser le gouvernement décréter directement le budget.

La majorité veut que tous les pays qui doivent être représentés dans l'assemblée soient invités d'abord à y envoyer leurs députés. Ce ne sera que lorsqu'il aura été satisfait ainsi aux exigences de la constitution que le reichsrath pourra, même si la Hongrie ou quelque autre pays n'y était pas représenté, mettre en délibération les objets qui sont de la compétence de l'assemblée plénière.

Dans ces circonstances, ajoute la lettre que nous analysons, le premier et le plus pressant devoir du gouvernement est de tendre à ce que le reichsrath soit complété autant que possible, et, pour cela, de faire en sorte avant tout que la Transylvanie et la Croatie y envoient leurs représentants.

Une correspondance adressée de Pest à la *Gazette de Cologne* nous apprend que les habitants allemands de Dorsoy, dans le comitat de Hout, ont refusé les impôts, avec tant d'opiniâtreté, que les troupes d'exécution ont dû se retirer, en amenant le juge de la commune comme otage; il ne sera relâché que lorsque la commune aura payé l'arriéré.

Si nous en croyons la *Gazette nationale de Berlin*, qui annonce le fait d'une manière toute affirmative, Garibaldi et Kossuth auraient assisté à un conseil des ministres tenu à Berlin; Kossuth se serait énergiquement déclaré, dans ce conseil, en faveur d'une attitude passive de la Hongrie; il aurait déclaré qu'il renoncerait à sa nationalité, si les chefs actuels du mouvement hongrois ne suivaient pas son conseil.

L'espoir d'une action décisive aurait été ajourné au printemps prochain. (Le Pays.)

Des correspondances particulières de Beyrouth, du 28 août, nous donnent quelques détails intéressants sur la situation du pays. Son organisation se poursuivait conformément à la convention signée à Constantinople le 6 juin dernier.

Le Liban, dont le gouvernement a été dévolu à un prince chrétien, vient d'être partagé en six districts ou arrondissements administratifs. La première de ces divisions renferme le Koura, en y comprenant la partie inférieure et les autres fractions de territoire avoisinantes, dont la population appartient au rite grec orthodoxe; la seconde se compose de la partie septentrionale du Liban, sauf

le Koura, jusqu'au Nahr-el-Kelb, rivière qui coule au S.-O., longe l'ancien pachalick d'Acre et tombe dans la Méditerranée à environ 15 kilomètres de Beyrouth; la troisième comprend Zahlé et son territoire; la quatrième se compose du Meten, auquel on a ajouté le Sahel chrétien ainsi que les territoires de Kata et de Solima; la cinquième comprend le territoire situé au sud de la route de Damas à Beyrouth, jusqu'au Djezzine; la sixième, enfin, comprend le Djezzine et le Tefah.

Le tracé des arrondissements administratifs étant complètement arrêté sur la carte, on s'occupait de leur délimitation sur le terrain. Ce travail sera terminé vers le 15 septembre. Chaque arrondissement administratif a été partagé en cantons et chaque canton en communes. On s'est arrangé pour ne mettre ensemble, autant que possible, que des habitants de la même religion, et on y est parvenu en grande partie. Toutefois, il y a quelques communes mixtes, au sujet desquelles il a été pris des dispositions spéciales.

Un midjèls, ou conseil administratif central, vient d'être organisé et fonctionne déjà. Il se compose de douze membres, dont deux maronites, deux grecs catholiques, deux grecs orthodoxes, deux druses, deux métais et deux musulmans. Ce conseil, qui siège à Deir-el-Kamar, est présidé par le gouverneur; il est chargé de répartir l'impôt, de contrôler la gestion des revenus et des dépenses, et de donner son avis sur toutes les questions qui intéressent la montagne. Aux dernières dates, il s'occupait de constituer le budget de l'état.

En outre de ce rouage principal, chaque arrondissement a un midjèls local, composé, suivant l'importance de sa population, de trois à six membres; il a, de plus, un agent administratif, dont les fonctions répondent à celles de nos préfets. Chaque canton a un agent de même nature, dont les fonctions répondent à celles de nos sous-préfets, et chaque commune a un cheik, ou maire. Dans les communes mixtes, chaque partie de la population aura un cheik particulier, dont l'autorité ne s'exercera que sur ses coreligionnaires. Il y aura de plus, dans tous les cantons, un juge de paix pour chaque rite.

Tout cela est en pleine organisation, et plusieurs branches fonctionnent déjà. Le gouverneur s'est attaché à exécuter le vœu des puissances, qui consistait à donner aux populations de chaque rite une administration exclusivement locale. Quant au midjèls supérieur, qui doit renfermer des membres de toutes les religions, ses premières séances ont été satisfaisantes. Les chrétiens ont sept voix, en y comprenant celle du gouverneur, qui est arménien catholique; les autres rites n'y ont que six voix.

Les puissances ont fait tout ce qu'elles pouvaient faire pour constituer dans le Liban une administration bonne et durable; l'avenir dira si elles ont réussi. Dans tous les cas l'Europe a pris sous sa protection les intérêts des chrétiens de Syrie, et jamais, maintenant, elle ne les abandonnera; c'est à la France que les chrétiens doivent cet important résultat.

Aux dernières dates, le pays continuait à jouir de la plus grande tranquillité. On assurait que Foad pacha resterait en Syrie jusqu'à l'organisation complète de la montagne. Les instructions qu'il reçoit de Constantinople prouvent que la Porte-Ottomane comprend l'importance des obligations qu'elles

a prises devant l'Europe sur l'initiative de la France. (Moniteur de l'Armée.)

FAITS DIVERS.

On écrit de Biarritz au *Diario espagnol*:

Vers deux heures de l'après-midi, la commission espagnole, chargée de complimenter l'Empereur et l'Impératrice, s'est dirigée de l'hôtel des ambassadeurs vers le palais impérial. Aussitôt qu'elle a été annoncée, l'Empereur s'est empressé d'aller au-devant d'elle, vêtu d'un costume très-simple et sans aucune décoration. Quelques instants après, la commission a été introduite auprès de l'Impératrice, qui était aussi dans une parure des plus simples, que relevaient les grâces qui la distinguent. Leurs Majestés ont eu ensuite un assez long entretien avec MM. les membres de la commission.

Le Prince Impérial, qui sortait du bain, vint caresser sa charmante mère, puis fixa immédiatement ses yeux avec une imperturbable attention sur les uniformes espagnols. Il est beau et robuste, et possède, avec la vivacité de son âge, un certain naturel qui lui attire toutes les sympathies. Il paraît qu'à son départ, la commission a été invitée au dîner du jour suivant par Leurs Majestés Impériales.

— On écrit de Châlons-sur-Marne, le 9 septembre:

Les dernières manœuvres du camp ont été attristées par deux événements déplorables, dont l'un a causé la mort d'un officier supérieur et l'autre a failli causer celle d'un officier général.

Mercredi dernier, pendant les grandes manœuvres de guerre commandées par le duc de Magenta, le colonel Ponsard, du 82^e de ligne, voulut se porter par un mouvement rapide d'un bataillon de son régiment à un autre, mais au moment où son cheval prenait son élan, les deux jambes de devant lui manquèrent à la fois, et le colonel fut précipité, la tête en avant sur le sol. En avançant, par un mouvement instinctif, son bras droit en avant pour se préserver, cet officier supérieur eut ce bras brisé en deux endroits différents: à l'avant-bras et près de l'épaule. Cette seconde fracture présenta tout d'abord ce caractère de gravité, que l'os avait pénétré dans les chairs et les avait transpercées.

Le colonel fut immédiatement transporté à l'ambulance du camp, où les médecins se réunirent en consultation. On pencha d'abord, dit-on, pour l'amputation; mais l'espoir de conserver le bras du brave colonel fit renoncer à ce moyen extrême.

Cependant le mal empira; tout espoir s'évanouit, et samedi dans la soirée, le colonel Ponsard expira, amèrement regretté des officiers, sous-officiers et soldats de son régiment. Un crêpe restera suspendu au drapeau du 82^e de ligne pendant trente jours.

Le même jour, M. le général de Laveaucoupet venait de mettre pied à terre pendant la pause, lorsqu'un cheval s'approchant de sien, se mit à le mordre et à lui lancer des coups de pied. Prenant alors son cheval par la bride, le général voulut l'éloigner; mais, au même instant, l'autre cheval envoya deux ruades consécutives, dont l'une atteignit le général au menton et l'autre au côté gauche du visage. Les blessures avaient d'abord paru fort dangereuses; mais, après les avoir examinées et pansées, on s'aperçut heureusement qu'elles ne mettaient pas la vie du général en danger.

Simon Vanburg croulent sur leurs affûts brisés; l'un d'eux roule à la mer, tous les servants sont morts.

Seul, Simon Vanburg survit, il court à l'arrière et s'y retrouve avec Vincent qui fait stoïquement le service de pourvoyeur, et qui, le voyant pointer un des derniers caïons, lui dit avec mélancolie:

— Ah! mat', ça pas drôle!...

— Eh! mon pauvre moricaud, je ne dis plus non, mais l'Anglais ne trouve pas ça drôle non plus!

Tous ceux des combattants qui tenaient encore dans l'entrepont ou la batterie, montent en criant:

— Nous coulons!

— Eh bien! les poudres sur le pont! répond Benjamin, chargez toutes les pièces!... Feu!...

Les quelques pièces qui peuvent encore tirer vomissent triple charge. Les ennemis ripostent et les démontent, à l'exception d'une seule, celle que recharge Simon Vanburg.

Les Anglais suspendent leur feu.

— Cher monsieur Benjamin, disait Vincent, vous pas rendre le navire, mais li couler... Permettez-moi amener pavillon.

Les mourants étendus autour du banc de quart, semblent approuver ces paroles.

Lorsque la *Danaë*, qui ne peut plus se défendre, va être engloutie, baisser son pavillon ce n'est point la rendre à l'ennemi, c'est demander asile pour des blessés.

Benjamin hésite pourtant.

Et Simon Vanburg tire son dernier coup de canon.

Trois bordées y répondent. — Leur effet est horrible.

Benjamin eut à son tour la jambe emportée, il tomba mourant sur le corps de son père.

Maître Simon Vanburg, broyé par la mitraille, n'est plus qu'un tronçon; il tourne vers son capitaine un regard, où brillent encore son dévouement et son courage.

Le bâton auquel pend le pavillon a été coupé; il roule dans le sang de Benjamin.

Déjà les chaloupes anglaises se dirigent vers la *Danaë* pour y recueillir les mourants. — Elles accostent. Vincent veut emporter son jeune maître. Benjamin résiste.

Il embrasse le corps de son père, il se drapè dans le pavillon; il regarde le cadavre de Simon Vanburg et murmure le nom de Thomine.

Vincent insiste:

— Non! non! je veux mourir à bord!... Je vais rejoindre mon père!... je te charge de consoler ma mère et de lui transmettre nos adieux.

Puis s'adressant aux débris de l'équipage:

— Matelots! mes braves amis, ajouta le jeune héros, que ce pavillon soit notre linceul! vous prierez pour le repos de nos âmes!...

A ces mots, l'épée de Jean Bart tombe de la main du valeureux héritier de son nom.

Elle devait être à jamais perdue...

Car Vincent se hâte de faire déposer dans une embarcation Benjamin évanoui. La *Danaë* coule peu d'instants après.

Elle coule, après avoir soutenu un combat inégal qui dura en tout plus de six heures, un combat dont toutes les circonstances sont héroïques, et qui, cependant, est demeuré peu connu.

A la vérité, le ministre avait commis la plus grave des imprudences, en résistant aux sages avis de Pierre Bart et en expédiant sur une mer couverte de croiseurs des frégates armées en flûtes, sans les faire escorter. Aucune relation officielle du combat n'existe dans les archives de la marine; aussi, nos meilleurs historiens n'ont-ils rien dit de la journée de la *Danaë*; aucune publicité ne fut donnée à la sublime défense des veuves de Jean Bart. Pour dénigrer une faute, on étouffa leur gloire. Si le nègre Vincent, qui vécut jusqu'en 1796, n'avait été un témoin d'une incontestable sincérité, si la famille Bart, le port de Dunkerque et les populations du littoral de la Manche n'avaient conservé la tradition des faits, on oserait peut-être les révoquer en doute.

Les ennemis se comportèrent noblement. Ils recueillirent à leur bord non-seulement Benjamin et ses compagnons, mais aussi le corps du brave Pierre Bart. Du reste, les trois frégates, hors d'état de continuer la croisière, retournèrent dans les ports anglais.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DU COMMERCE.

Boulevard des Filles-du-Calvaire, rue Saint-Pierre-Popincourt, 24, à Paris.

Dirigée pendant vingt-cinq ans par M. Blanqui, membre de l'Institut, cette école est la seule en France qui soit exclusivement consacrée aux études commerciales; elle est placée sous le patronage du gouvernement, qui y entretient des élèves boursiers, et sous la surveillance du conseil de perfectionnement, composé de membres de l'Institut, d'anciens ministres, de sénateurs, de conseillers d'Etat, de banquiers, de négociants, sous la présidence de M. le ministre du commerce et de l'agriculture.

L'enseignement de l'École comprend depuis les leçons de grammaire, d'écriture, d'arithmétique, et de comptabilité, jusqu'aux cours de droit commercial et maritime, d'économie industrielle, toutes les connaissances nécessaires pour former des comptables, des banquiers, des négociants, des administrateurs.

Le grand nombre d'élèves étrangers qui se rendent chaque année, de tous les points du monde, dans cet établissement, en fait l'École pratique la plus utile pour les langues vivantes, et assure aux jeunes gens, pour l'avenir, les relations d'affaires les plus étendues.

L'École ne reçoit que des élèves pensionnaires de quinze à vingt-cinq ans, au prix de 1,600 fr.

On peut adresser, pour les demandes de renseignements et les prospectus, à l'administration de l'École, boulevard des Filles-du-Calvaire, rue Saint-Pierre-Popincourt, 24, à Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Dans notre numéro du 5 de ce mois, nous avons rendu compte de la cérémonie du concours agricole de l'arrondissement de Saumur, qui a eu lieu le 1^{er} septembre sur le territoire de la commune de Concourson. Voici les noms des cultivateurs et éleveurs qui ont remporté les prix.

PRIMES DÉCERNÉES AUX LABOUREURS.

Concurrents, 17.

MM. Tortu, Jean, cultivateur à Villebernier; Et Brard, Auguste, fermier à Brézé, ayant exécuté les labours jugés dignes des deux premiers prix, ont reçu une médaille de bronze et un rappel, ces deux concurrents ayant déjà obtenu les premiers prix dans les précédents concours.

- 1^{er}, MM. Richard, Jacques, de Montilliers;
- 2^e, Maindron, Jacques, aux Verchers;
- 3^e, Oger, Félix, à Soulanges;
- 4^e, Brunet, Alexis, à Douces.

PRIMES A L'ESPECE CHEVALINE. — Animaux, 46.

Juments poulinières.

- 1^{er}, MM. de Buor, aux Verchers;
- 2^e, David, Pierre, à Montilliers;
- 3^e, Brossier, à St-Hilaire;
- 4^e, Guinaudeau, à Doué;
- 5^e, Gady, à Denezé.

Poulains de un an.

- 1^{er}, MM. Bompas, Louis, à Montilliers;

- 2^e, Vaillant, de Cossé;
- 3^e, Tardivelle, à Douces;
- 4^e, Bourreau, Michel, à Brigné;
- 5^e, Chennau, à St-Lambert;
- 6^e, Coquin, à Concourson.

Poulains de deux ans.

- 1^{er}, MM. Mangin, Louis, de Montilliers;
- 2^e, Bourgesse, de Nueil-Sous-Passavant;
- 3^e, Bompas, Louis, à Montilliers.

PRIMES AUX ANIMAUX DE LA RACE BOVINE.

Taureaux.

- 1^{er}, MM. Frobin, Isidore, à Martigné;
- 2^e, Gueffier, à Martigné;
- 3^e, Fillocheau, à Concourson;
- 4^e, Chemineau, à la Salle-de-Vihiers.

Vaches laitières.

- 1^{er}, MM. Mignot, de Concourson;
- 2^e, Chauveau, de St-Georges;
- 3^e, Chollet, Jean, à Doué;
- 4^e, Decosse, à Grézillé.

Génisses n'ayant pas encore eu de veau.

- 1^{er}, MM. Rouleau, Pierre, à St-Georges;
- 2^e, Porcher, François, de Concourson;
- 3^e, Mortreau, de Doué;
- 4^e, Courant, Louis, de St-Georges;
- 5^e, Touchais, Denis, de St-Georges;
- 6^e, Mignot, de Concourson.

PRIMES AUX ANIMAUX DE LA RACE PORCINE.

Primo unique décernée à M. Gautier, Jean, de Doué.

Parmi les animaux de toutes races présentés aux concours, beaucoup étaient remarquablement bons, tous étaient dans de bonnes conditions d'élevage, et on constate chaque année de nouveaux progrès dans l'amélioration des races.

Ces brillants résultats sont dus à l'intelligence, au zèle, à la direction habile et éclairée de M. du Bault, président du Comité agricole de l'arrondissement de Saumur.

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

Angers, le 2 septembre 1861.

A MM. les sous-préfets et maires du département. Messieurs,

En vue de réduire l'effectif de l'armée, S. Exc. le ministre de la guerre a décidé que les militaires appartenant aux corps de la ligne et qui ont reçu des congés à titre de soutiens de famille, ou comme se trouvant dans l'un des cas d'exemption prévus par l'art. 13 de la loi du 21 mars 1832, seront maintenus dans leurs foyers et rayés des contrôles de leurs corps, pour être inscrits sur ceux de la réserve.

Toutefois, seront exceptés de cette mesure :

- 1^o Les militaires qui déclareraient être dans l'intention de se rengager;
- 2^o Les engagés volontaires et les rengagés, liés au service en vertu de la loi du 21 mars 1832, qui désireraient continuer le service actif;
- 3^o Les rengagés et les engagés volontaires après libération qui servent dans les conditions de la loi du 26 avril 1855;
- 4^o Les sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats d'élite qui demanderaient à rentrer sous les

drapeaux. Ceux de ces militaires qui passeront dans la réserve seront remplacés dans leurs corps.

Les militaires passés dans la réserve et inscrits sur ses contrôles ne pourront être réadmis sous les drapeaux qu'en vertu d'une autorisation ministérielle spéciale.

Lorsqu'un homme inscrit dans la réserve aura été réadmis à l'activité, le corps où il entrera devra faire passer dans la réserve un autre militaire des classes de 1855, 1856, 1857 ou 1858, justifiant d'un cas d'exemption ou de la position de soutien de famille.

J'ai l'honneur de vous prier, Messieurs, de vouloir bien donner à ces dispositions la publicité convenable.

Agréé, Messieurs, etc.
Le préfet, L. BOURLON DE ROUYRE.

Nous lisons dans le Journal d'Indre-et-Loire :

Un habitant de Tours, M. Gricourt, chantre à l'église de Notre-Dame-La-Riche, vient d'être victime d'une déplorable méprise.

Samedi matin, il se disposait à dégraisser un fût de boisson au moyen d'un liquide qu'il supposait être de l'alcool, dit d'Armagnac, lorsqu'avant de vider le contenu de sa fiole dans le fût, il eut la fatale idée d'en avaler la valeur d'un petit verre à eau-de-vie. A peine avait-il achevé de boire, qu'il éprouva dans la gorge et dans la poitrine des douleurs atroces et pareilles à celles que le contact d'un fer rouge aurait produites. Pris de convulsions épouvantables, il se roula par terre en poussant des cris affreux qui attirèrent les personnes de sa maison et les voisins.

On ne tarda pas à reconnaître que le liquide, dont M. Gricourt avait bu une partie, était de l'ammونياque.

Après avoir reçu les premiers soins, M. Gricourt a été transporté à l'hospice général, et soumis avec toute la célérité possible à une médication énergique. Mais les ravages causés par le toxique sont tels, qu'il y a tout lieu de craindre que le malade ne succombe.

Les contributions directes doivent être acquittées par 12^{es}, payables chaque mois, ou par deux paiements égaux, en mars et septembre.

Le percepteur de Saumur prie les personnes qui ont payé la première moitié de leurs contributions en mars de venir verser la seconde moitié sans retard.

Le bureau est ouvert de neuf heures à trois heures, les dimanches et jendis exceptés.

Pour chronique locale et faits divers : P. CONET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le *Corriere Mercantile* confirme que M. Marsh, ministre des Etats-Unis à Turin, s'est embarqué sur le *Dante* pour Caprera afin d'offrir à Garibaldi le commandement de l'armée fédérale aux Etats-Unis. — *Il Diritto* est fâché, dit-il, de ne pouvoir démentir le bruit répandu que cette offre a été acceptée par Garibaldi. — Havas.

Canton, 27 juillet. — Les efforts du ministre de Prusse pour obtenir un traité à Pékin ont été sans résultat. Sankolinsin a battu les insurgés. — Havas.

VI. — LA COMPLAINTE POPULAIRE.

L'admiration que la belle défense de la *Danaë* inspirait aux vainqueurs l'emporta cette fois sur les haines et les préjugés nationaux. A leurs bords, criblés de boulets français, teints de sang anglais, avariés, délabrés, incapables de tenir la mer, ils surent rendre à l'équipage dunkerquois tous les honneurs dus au courage malheureux.

Lorsque Benjamin Bart, mourant, fut porté sur le pont de la frégate commandante, le capitaine et les officiers se découvrirent avec respect; les matelots, rangés sur les passavants, imitèrent l'état-major; les soldats de marine, alignés sur le gaillard d'arrière présentèrent les armes.

Le nom de Bart circulait déjà dans tous les groupes. Lorsque le corps de Pierre Bart, encore enveloppé dans le pavillon de la *Danaë*, parut à bord, un funèbre roulement de tambours fut ordonné.

Enfin, les prisonniers, — contrairement à un usage cruel et trop fréquent, — ne furent point dépoillés, ne subirent aucun mauvais traitement et eurent à se louer de l'accueil des ennemis.

Ils étaient tous blessés, on les pansa. — Ils étaient repartis sur les trois navires, aucun d'eux ne fut mis aux fers; et ceux qui se trouvaient encore en état de prendre part à la manœuvre, laissés libres sur le pont, unirent leurs forces à celles des marins anglais.

Ainsi, vingt ans plus tard, à bord de la *Surveillante*, commandée par Du Couëdic, furent recueillis et traités les braves marins anglais de la *Québec*. Alors aussi, vainqueurs et vaincus s'entr'aiderent pour préserver de l'incendie et puis du naufrage la frégate victorieuse qu'il s'agissait de ramener à Brest.

La *Southampton*, la *Mélanpe* et leur conserve s'étant séparées, atterrirent à grand-peine dans les ports de Bristol, Hull et Portsmouth.

Ce fut à Portsmouth que mourut Benjamin Bart.

Il mourut en murmurant la louange de son père, en chargeant une dernière fois Vincent de ses adieux pour sa mère et pour Thomine, — l'orpheline de matre Simon Vanburg. Il mourut en pressant sur son cœur un petit nœud de rubans, relique mystérieuse que son serviteur devait bientôt rapporter à Dunkerque.

Les prisonniers français suivirent le convoi de leur capitaine, de leur lieutenant et de plusieurs autres de leurs braves compagnons. Les uns, le bras en écharpe, les autres le front bandé; ceux-ci se traînant avec des béquilles, ceux-là, pâles et défaits, appuyés sur des bras amis, ils s'avançaient lentement, le cœur fier, la tête haute, les yeux humides.

Le commandant et les officiers anglais menaient le deuil.

La population instruite des détails du combat, témoigna par des cris d'enthousiasme les impressions qu'elle ressentait. Et qui eût pu voir d'un œil sec les débris du

noble équipage accompagnant les dépouilles des héros à leur dernière demeure? Qui eût pu rester insensible à la vue de ce peloton de blessés dont le navire avait combattu jusqu'à ce que la mer l'engloutit, et dont les chefs, — un père et un fils, neveux de Jean Bart, — avaient payé de la vie leur sublime résistance à des forces six fois supérieures.

Entre tous, on remarquait le pauvre nègre Vincent, blessé comme les autres, mais moins gravement que la plupart. Seul, il ne portait pas le costume marin, que remplaçait pour lui la livrée modeste de la famille Bart.

Les gens de la *Danaë*, témoins de son dévouement, lui avaient fait prendre une place d'honneur; il ne les remercia même point. Vincent ne levait pas le front; une légitime fierté ne tempérerait pas sa douleur. Depuis qu'il avait fermé les yeux de M. Benjamin, il pleurait et sanglotait.

Et c'était à lui qu'était réservée la pénible mission d'instruire M^{me} Bart de la perte de son époux et de son fils.

A Dunkerque, déjà la fatale nouvelle était connue; les gens du port s'entretenaient du combat du 27 mars et de la fin héroïque de M^{me} Bart; car il était arrivé des lettres de Bristol, de Hull et de Portsmouth. Mais personne ne se sentit le courage d'apprendre à M^{me} Bart le glorieux désastre qui la plongerait dans un double deuil.

(La suite au prochain numéro.)

ADJUDICATION.

Il sera procédé, le 10 octobre 1861, à deux heures, dans une des salles de l'administration des lignes télégraphiques, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 103, à Paris, en présence du directeur général de cette administration, à l'adjudication,

sur soumissions cachetées, d'une fourniture de trente-sept mille cinq cents poteaux injectés, pour lignes télégraphiques.

Cette fourniture sera divisée en sept lots. On pourra prendre connaissance du cahier des charges au service du matériel de l'administration des lignes télégraphiques, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 103, tous les jours non fériés, de dix à quatre heures; et dans les bureaux télégraphiques de l'Etat, dans les départements.

BOURSE DU 12 SEPTEMBRE.

5 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 69 05.
4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 96 50.

BOURSE DU 13 SEPTEMBRE.

5 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 68 90
4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 96 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e BODIN, avoué-licencié à Saumur.

D'une assignation de Guérin, huissier à Saumur, en date du 7 septembre 1861, enregistré.

Il résulte que dame Anne-Louise Aubry, épouse de Henri Roger, marchande de bonneterie, demeurant à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, procédant avec le bénéfice de l'assistance judiciaire, suivant délibération en date 18 août 1861,

A formé, contre ledit Roger, son mari, une demande en séparation de biens, et que M^e Bodin, avoué-licencié à Saumur, a été constitué pour ladite dame.

Pour extrait conforme :
Saumur, le 12 septembre 1861.
(468) BODIN.

Etude de M^e VAILLIER, huissier à Saumur.

VENTE DE MEUBLES.

On fait savoir que le dimanche quinze septembre courant, heure de midi, au domicile où est décédé le sieur Pierre Marchand, journalier, sis rue Chideniers, commune de Villebriant, il sera procédé, par le ministère de M^e VAILLIER, huissier à Saumur, à la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, des meubles et effets mobiliers dépendant de la succession vacante dudit sieur Marchand, à la requête de M^e Cournoy, concierge au tribunal civil de Saumur, nommé curateur à ladite succession, suivant jugement du tribunal civil de Saumur, en date du vingt-neuf août mil huit cent soixante-un, enregistré.

Il sera vendu :
Un lit complet, draps, serviettes, table, basset, chaises, une pendule, plusieurs ustensiles de ménage et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus cinq pour cent.
(469) VAILLIER.

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

GRANDE VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Pour cessation de commerce,
Autorisée par jugement du Tribunal de commerce de Saumur,
Le samedi 28 septembre 1861, à midi, sur la place de la Bilange, à Saumur,
Par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur.

DÉSIGNATION :

Plusieurs belles carrioles à quatre ressorts et à deux, garnies et non garnies, américaines à patentes, phaétons, calèches, plusieurs tilbories, charrettes montées sur ressorts, tombereau, un beau tour neuf, quantité de roues ferrées et non ferrées, broutilles, et autres objets.

On paiera comptant et cinq centimes par franc.
(467)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE MAISON

Située à Saumur, rue Traversière, louée à la société de Saint-Vincent-de-Paul.

S'adresser audit notaire.
(436)

Etude de M^e E. LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE,

1^o Une MAISON, située à Saumur, rue de la Tonnelle, n° 13, occupée par M. Barré.

2^o Une CHAMBRE, au deuxième étage d'une maison située à Saumur, dont le dessous appartient aux héritiers Courtois et le dessus à M. Desaix; plus un cellier au rez-de-chaussée de ladite maison.

3^o Vingt-deux ares de vigne, dans le canton de la Gueule-du-Loup, au lieu dit Grenelle, commune de Saumur, joignant M. Chevallier et autres.

4^o Quarante-six ares 75 centiares de pré, dans la Maremaillette, ou la Clarisière, à peu de distance de la levée d'Ecceinte, commune de Saumur.

Le tout appartenant à M. PIERRE LECOMTE fils, propriétaire à Saumur. S'adresser, pour traiter, audit M^e E. LEROUX, notaire.
(451)

Etude de M^e E. LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE MAISON

Située à Saumur, rue Beaurepaire, n° 28,

Appartenant à M. Couscher,

Composée de deux grandes pièces, sur la rue, corridor entre, cabinets pièce sur la cour, au rez-de-chaussée; même disposition au premier étage; greniers au-dessus; écurie, remise; cave sous la maison; cour, jardin, ayant leur entrée par une porte cochère sur la rue de la Fidélité; chambre et grenier dans le jardin.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur.
(426)

Etudes de M^e GAUTRON, notaire à Nantes, et de M^e MEFFRAY, notaire à Beaufort (Maine-et-Loire).

A VENDRE LA TERRE

DE LA PORTE-ROUGE

Située en la commune de Fontaine-Guérin, avec extension sur celle de Beaufort, arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire).

Composée d'une maison de maître, une réserve, une métairie et quatre closières. Le tout contenant 77 hectares 80 ares 41 centiares.
(410)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE UN JARDIN AVEC LOGEMENT,

Rue des Boires.
S'adresser audit notaire.
(457)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

Présentement,
Une MAISON, avec cour, jardin et vastes servitudes, sise à Saumur, rue du Port-Cigogne, joignant M. Thiffoine, négociant.

S'adresser, pour tous renseignements, audit notaire.
(128)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE LA PROPRIÉTÉ

du GROS-CAILLOU,

Située commune de Saint-Lambert-des-Levées, ancienne route de Tours,

Consistant en maison d'habitation et jardin parfaitement planté.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^{me} veuve JAGOT, rue d'Orléans, ou à M^e TOUCHALEAUME.
(459)

A VENDRE OU A LOUER MAISON

Située rue du Temple, 19,

Entièrement mise à neuf, fraîchement décorée, paquetée. Appartements nombreux et de disposition commode; cabinet de toilette avec lieux à l'anglaise. Porte cochère, cour, écurie. Pompe élévatoire, etc., etc.

S'adresser à M. le lieutenant-colonel RUAULT, y demeurant.
(439)

A VENDRE OU A LOUER présentement,

UNE MAISON
Nouvellement construite.

Cette maison, composée de cave, rez-de-chaussée, premier, grenier et cour, est située à l'entrée du bourg de Saint-Florent.

S'adresser à M. Pierre SANZAY, forgeron audit bourg.
(440)

A VENDRE DEUX FAISANS DORÉS RUBIS, Mâle et femelle.

S'adresser à St-Lambert-des-Levées, vis-à-vis de la Mairie.
(461)

A LOUER Présentement

UN MAGASIN

Situé en face le Cimetière.
S'adresser à la veuve POTIN, rue de Nantilly, n° 46.
(398)

A CÉDER DE SUITE UNE PETITE AUBERGE

TRÈS-BIEN ACHALANDÉE, Située dans un des bons quartiers de Saumur.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER MAISON

Rue Beaurepaire.
S'adresser à M^{me} BOUCHET, même rue, n° 33.

A LOUER

Une Remise, une Écurie à deux chevaux, grenier au-dessus.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, à Saumur.
(346)

UNE PERSONNE qui a l'habitude des affaires et des voyages désire trouver un emploi dans une maison faisant le commerce en gros, ou dans tout autre établissement industriel; elle peut entrer immédiatement en fonctions et fournira toutes les garanties désirables. Pour plus amples renseignements, s'adresser de suite au bureau du journal.
(462)

UN HOMME MARIÉ désirerait trouver un EMPLOI, dans quelque position que ce soit.
S'adresser au bureau du journal.

Changement de Domicile.

LEPINGLEUX-GRANGÉ, Plombier, Chaudronnier,

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'à partir du 15 septembre courant, il transférera son atelier et son magasin rue de la Petite-Bilange, n° 7, dans la maison Gagneux, occupée récemment par M. Cornilleau aîné, négociant.

Il prie également sa clientèle de n'ajouter aucune foi au bruit répandu par la malveillance de sa cessation d'affaires.
(453)

GUBRISON
Prompte et certaine des maladies contagieuses par la COPAÏNE MEGE de JOZEAN, ph. r. St-Quentin, 23, Paris, agréable et facile à prendre, en voyageant et en travaillant; prescrite et connue depuis 1840. — Depot dans toutes les Pharmacies. — Exiger la marque de fabrique

PLUS DE TACHES AVEC L'ÉTHÉROLÉINE DE CHALMIN
Cette nouvelle préparation chimique permet d'enlever soi-même tous les corps gras, taches de peinture, suifs, huile, beurre, cambouis, corps résineux, goudron, bougie, cire à cacheter, résine, vernis, sur toute espèce de tissus, tels que velours, soieries, lainages, gants de peau, sans altérer les couleurs, même les plus délicates, sur les gravures et papiers précieux. Ce nouveau produit est supérieur à tous les autres liquides à détacher. — Prix du flacon : 1 fr. 50 et 4 fr. — Composé par CHALMIN, chimiste à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. Maison à Paris, pour le gros, rue d'Enghien, 24. — Dépôts: chez les principaux parfumeurs et merciers. A Saumur, chez M. BALZEAU et M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs; à Baugé, M. CHAUSSÉPIED, coiffeur-parfumeur.
(88)

VINGT ANS DE SUCCÈS

Au moment des chaleurs, nous recommandons l'emploi de l'ALCOOL DE MENTHE DE RICOLES. Moyennant quelques gouttes de cette liqueur dans un verre d'eau, sucrée ou non, on obtient la boisson la plus agréable, la plus saine, la plus rafraîchissante et la moins coûteuse dont on puisse se servir. Cet élixir devrait donc trouver sa place dans toutes les familles, attendu qu'il facilite supérieurement la digestion, fortifie l'estomac même le plus délabré, débarrasse des maux de tête, des coliques, purifie le sang, calme les nerfs et dissipe à l'instant le moindre malaise. — En flacons cachetés de 2 fr. 50 et 5 fr., avec l'instruction portant le cachet et la griffe de l'inventeur, H. de RICOLES, cours d'Herbouville, 9, à Lyon; à Paris, 3, cité Trévise.
Dépôt dans toutes les principales pharmacies et maisons de droguerie de la France et de l'étranger. — A Saumur, chez M. MENIER, confiseur.
(343)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Fu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le